



Communiqué de presse 92

Enseignant-es du 1^{er} degré : une gestion comptable et inhumaine

La quotité de temps partiel à 80% était jusqu'à présent accordée aux enseignant.es qui pouvaient bénéficier d'un temps partiel de droit pour s'occuper d'un enfant de moins de trois ans, pour donner des soins à un proche, ou pour handicap. Cette quotité est intéressante puisqu'elle est rémunérée à hauteur de 85%, ce qui, étant donné le coût de la vie en région parisienne et le niveau de salaire des enseignant.es, permettait de concilier vie familiale et vie professionnelle.

Forcément, ce droit a un coût pour l'Education Nationale. Or, celle-ci ne se donne pas les moyens de créer les postes nécessaires qui permettraient une application de ce droit.

Cette année, pour la première fois, la Directrice académique des Hauts-de-Seine va refuser à certain-e-s collègues le droit de travailler à 80% car il coûte trop cher.

Le département des Hauts-de-Seine est peu attractif, le manque de personnel est un problème récurrent ayant un impact sur la qualité du service public d'éducation.

Pour pallier le manque de personnel, les enseignants se retrouvent enfermés dans le département : très peu de possibilité de mobilité, aucune disponibilité accordée autre que celles qui sont de droit (c'est-à-dire que la direction académique ne peut pas refuser), peu de détachements, peu de temps partiels...

Ces décisions sont contre-productives : elles renforcent le manque d'attractivité du métier dans le département, elles renforcent le mal-être au travail et ont des conséquences néfastes sur la qualité du service public d'éducation.

Les organisations syndicales SNUipp-FSU92, CGT educ'action92, SNUDI-FO92, SE-UNSA92 ..., dénoncent la gestion comptable et inhumaine d'une administration qui n'a pas les moyens de fonctionner correctement. Elles demandent le maintien de la possibilité pour tout-e enseignant-e qui le demande d'exercer à 80 %. Le Service Public d'Education a besoin de postes et de personnels en nombre suffisant, d'enseignants reconnus et des conditions de travail leur permettant de vivre le métier de manière sereine.